

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU PROJET BRIDOR

Date : 22 octobre 2025

Heure : de 20 h à 21 h 30 mn

Lieu : Salle de réunion de l'Office de Tourisme de la Ville de Falaise

A 20 h, la salle de réunion est ouverte au public.

Trois personnes se présentent et déclinent leur identité :

Monsieur LECAPITAINE Michel – Es-qualité de Maire de la Commune d'Aubigny

Monsieur BERTHELOT Jean Pierre – domicilié à Falaise

Monsieur MASSON Didier – correspondant Ouest France

En tribune étaient présents :

Monsieur DRUET Yann – Commissaire Enquêteur

Monsieur BOITON Patrick – Commissaire Enquêteur suppléant

Pour la société BRIDOR :

Monsieur BRIENS – Directeur Développement

Madame BUZON – Responsable de la mise en forme du dossier mis en porteur à connaissance du public

Monsieur BERTIN – Maître d'oeuvre

Monsieur MICHEL – futur directeur du site BRIDOR de Falaise

DEROULEMENT DE LA REUNION DE PRESENTATION

Prise de parole de Monsieur DRUET – Commissaire Enquêteur pour ouvrir la cession de la réunion publique de présentation du dossier et de consultation de la population

Monsieur DRUET rappelle tout d’abord, le rôle et l’indépendance absolue du Commissaire Enquêteur

Il rappelle de cadre légal et réglementaire de l’enquête

Puis précise le déroulement de la procédure, en soulignant :

- Les dates d’ouverture et de clôture de l’enquête du 15 octobre 2025 au 15 janvier 2026 inclus
- Que le siège de l’enquête se situe au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise
- les différents moyens d’information à disposition du public
 - affichages sur site, à la Mairie de Falaise, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, en Mairie d’Aubigny, d’Epaney, d’Eraines, de Noron l’Abbaye, de Saint Martin de Mieux, de Saint Pierre Canivet, de Soulangy, de Versainville
 - insertions dans la presse d’annonces légales (Ouest France -- Liberté Le Bonhomme Libre)
 - article dans la presse locale (Ouest France)
- les moyens de prise de connaissance du contenu de la consultation du public
 - dossier « papier » en Mairie de Falaise
 - dossier « papier » au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise
- les différents moyens d’expression des contributions et avis des personnes intéressées
 - les réunions publiques (2) –
 - le 22/10/2025 et le 15/ 01/2026 dans la salle de l’Office de Tourisme de Falaise
 - les permanences (2) –
 - le 29/10/2025 de 14 h à 18 h et le 08/01/2026 de 14 h à 18 h
 - par voie postale au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Falaise et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise
 - le registre dématérialisé accessible par internet à l’adresse suivante :
<https://www/registre-dematerialise.fr/6669>

Ensuite, le Commissaire Enquêteur rappelle les grands points du dossier mis à l’enquête, tels que présentés sur le site du registre dématérialisé.

Il précise qu’il est là pour prendre en compte les observations et contributions qui pourront être apportées pendant la séance.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Briens, représentant de la société BRIDOR qui, sous forme d'une présentation power-point (*ci-annexée*) présente les points forts du dossier correspondant à ce qui est mis à disposition du public, en particulier dans les résumés non techniques disponibles.

Il rappelle l'histoire du site et la continuité assurée par l'entreprise Bridor qui reprend une partie des salariés volontaires provenant de la société FRIAL, salariés (29 sur les 39) qui reçoivent une formation spécifique dans les structures de promotion professionnelle de l'entreprise. A l'issue de cette formation, les salariés reçoivent une certification professionnelle, car la procédure de formation est qualifiante, soutenue par le Greta.

L'ensemble est présenté de manière interactive et des échanges ont lieu pour préciser quelques points comme l'impact de l'installation sur l'économie locale (fournitures des composants de production pour 60 %) ou pour la réalisation de la construction de l'usine.

Il est précisé qu'il est prévu une montée en puissance de la structure, sur plusieurs années.

Puis la parole est donnée à Madame BUSON qui présente les aspects techniques et les études d'impact qui ont été effectuées (et que l'on retrouve dans le dossier mis à l'enquête).

Elle rappelle qu'il s'agit d'une installation classée qui fait suite à une installation de même type en terme réglementaire et dont certaines structures seront réutilisées (station d'épuration en particulier avec un aménagement spécifique).

Madame Buson insiste sur la montée en puissance qui passera de 70 tonnes jours à plus de 300 tonnes jour avec la mise en route, à terme, de deux nouvelles lignes de production primaires (V15 et V16) et dans les années proches de deux autres lignes de production (V17 et V18) (*terme de l'évolution : 2028 pour la mise en route de la totalité des structures pour l'unité de Falaise*)

Elle souligne que la capacité du réseau d'A.E.P. du Pays de Falaise est capable de fournir une eau de qualité alimentaire en quantité suffisante, et de manière régulière, mais aussi sur le fait qu'il existera un stockage tampon pour éviter les incidents d'alimentation qui pourraient provoquer des ruptures d'approvisionnement en eau potable pour le voisinage.

Elle insiste ensuite sur toute la série des études (impact environnemental, visuel, sécurité, bruit, équipements adaptés pour réduire la consommation énergétique, réduction des rejets, réduction des facteurs de gêne des populations par la mise en place de condenseurs adiabatiques plutôt que d'aéro-réfrigérants, le traitement des eaux, le plan de circulation des camions, etc...). L'ensemble des dispositions tel que présenté dans le dossier mis à la disposition du public est détaillé, avec des précisions supplémentaires comme le contrôle de la DBO5 et du pH sur les eaux qui doivent être traitées par une installation de prétraitement s'appuyant sur la réhabilitation de bassins de la station d'épuration existante avant de rejoindre le réseau d'assainissement urbain.

A l'issue de son intervention, le Maître d'œuvre précise que les travaux de construction ont été réalisés par des entreprises locales, comme, par exemple, les bétons des cloisons de sanctuarisation des secteurs par la société Rougier et fils... et que l'ensemble de la réalisation des constructions et aménagements a été effectué en essayant de réduire au maximum l'impact sur les riverains et autres utilisateurs de la zone industrielle.

A l'issue de ces trois présentations, un film retraçant l'histoire de la construction a été présenté.

Le Commissaire Enquête passe ensuite la parole aux personnes présentes.

Monsieur le Maire d'Aubigny, es-qualité, s'interroge sur le problème de la co-visibilité avec le château de la Commune.

Il lui est répondu qu'une ligne d'arbres de haut jet, positionnée au dessus d'une haie de basse tige destinée à recevoir la biodiversité, est en cours de plantation pour empêcher la co-visibilité entre les bâtiments et le château.

Ce à quoi Monsieur le Maire répond que cette co-visibilité est déjà impactée par la présence de la 4 voies.

Ensuite, Monsieur le Maire souligne le problème des systèmes de réfrigération en remerciant la société Bridor de n'avoir pas fait le choix des tour aéro-réfrigérantes qui diffusent de micro-particules brumisées dans l'atmosphère et rappelle qu'il existait dans sa commune un enfant atteint de Mucoviscidose qui souffre lorsque des aérosols sont diffusés dans l'air qu'il respire. (cette problématique date désormais de plusieurs années)

Monsieur le Maire d'Aubigny indique qu'il existe encore 9 hectares à développer sur la zone dans les espaces de la Commune de Falaise et 5 hectares dans les espaces de la Commune d'Aubigny. Il insiste sur le fait qu'il sera nécessaire, à terme, à Normandie Aménagement, de réfléchir à la mise en place de structures de raccordement de cette zone directement avec la 4 voies pour éviter les encombrements possibles de camions sur les voiries desservant la zone artisanale.

Monsieur Briens souligne que la société Bridor est bien consciente de ce fait, et que, déjà, pour éviter les encombrements de camions arrivant de nuit, lorsque l'entreprise est en arrêt, il est prévu des parkings d'attente dans le plan de circulation interne, dans l'espace de l'usine, cela pour éviter que les camions ne stationnent sur la voie publique (en particulier les camions européens qui attendent pour être chargés).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session est close

Le Commissaire Enquêteur interroge Monsieur Masson, journaliste pour le remercier d'avoir fait paraître un article d'information dans l'édition du jour de Ouest France.

Puis à 21 h 30 mn, il clôt la séance en saluant les participants et en leur donnant rendez vous soit aux permanences, soit à la prochaine réunion publique d'information le jour de la clôture de la consultation.